



CICR

Inventaire
D EUR HONGR2,
Activités de la délégation en Hongrie
1956-1957

Protection des données personnelles

Les dossiers d'archives du CICR contiennent des données personnelles, médicales, judiciaires, professionnelles, etc., dignes de protection. Les chercheurs doivent donc veiller particulièrement au respect de la sphère privée des personnes citées dans les dossiers.

Le CICR attire expressément l'attention des chercheurs sur le fait que la diffusion publique d'informations susceptibles de blesser autrui dans son honneur ou de toucher à sa sphère intime constitue une atteinte illicite à la personnalité au sens de l'article 28 du *Code Civil Suisse*

« ¹ Celui qui subit une atteinte illicite à sa personnalité peut agir en justice pour sa protection contre toute personne qui y participe.

² Une atteinte est illicite, à moins qu'elle ne soit justifiée par le consentement de la victime, par un intérêt prépondérant privé ou public, ou par la loi. »

Toute personne participant à une telle divulgation pourra être poursuivie par le lésé ou ses ayants droit.

La violation des principes énoncés ci-dessus engage la responsabilité personnelle du chercheur et de ses auxiliaires.

Protection of personal data

The ICRC files and records available for consultation contain personal, medical, legal, professional and other details which merit a degree of protection. Researchers must therefore be particularly careful to respect the privacy of the individuals to whom those documents refer.

The ICRC hereby draws your attention to the fact that any public disclosure of information that could harm a person's reputation or constitute an invasion of privacy is in breach of Article 28 of the *Swiss Civil Code*

« 1 Celui qui subit une atteinte illicite à sa personnalité peut agir en justice pour sa protection contre toute personne qui y participe.

2 Une atteinte est illicite, à moins qu'elle ne soit justifiée par le consentement de la victime, par un intérêt prépondérant privé ou public, ou par la loi. »

Anyone involved in such disclosure may be prosecuted by the injured party or his or her legal representatives.

Researchers and their associates will be held personally responsible for any violation of the above rules.

TABLE DES MATIERES

1. Description sommaire		3
2. Répertoire		8
D EUR HONGR2 01	Abkommen	8
D EUR HONGR2 02	Ungarische Behörden. Ungarisches Rotes Kreuz. Ausländische Behörden. Speditionfirmen. Medimpex	8
D EUR HONGR2 03	Spender	9
D EUR HONGR2 04	Traditionnelle Tätigkeit	10
D EUR HONGR2 05	Information	10
D EUR HONGR2 06	Intern	10
D EUR HONGR2 07	Chrono. Correspondance chronologique	10
D EUR HONGR2 08	Allgemeine Planung	11
D EUR HONGR2 09	Medizinisch Planung	11
D EUR HONGR2 10	Actio Catholica : Programme	11
D EUR HONGR2 11	Diverses	12

La référence des documents cités doit toujours comprendre le sigle des Archives du CICR, suivi de la cote complète du document, par exemple :

ACICR, D EUR HONGR2 01-001

1. Description sommaire

1.1 Identification

Référence

D EUR HONGR2.

Intitulé / Analyse

Activités de la délégation en Hongrie.

Dates

1956-1957.

Niveau de description

Série.

Importance matérielle et support de l'unité de description

Métrage : 1.80 mètres linéaires.

Contenant : Liasses.

1.2 Contexte

Nom du producteur

Délégation en Hongrie - BUDAPEST.

Histoire administrative

Quatre jours après le début de la révolution hongroise d'octobre 1956, soit le 27 octobre, la Croix-Rouge hongroise demande l'assistance au CICR en matière de secours (sang, matériel de transfusion, pansements, etc.). Le lendemain, le CICR lance un appel aux Sociétés nationales et affrète un avion pour Budapest. Un pont aérien entre Vienne, où affluent les dons, et Budapest est rapidement mis en place. Ce dernier fonctionne jusqu'au 31 octobre 1956, date à laquelle l'aérodrome de Budapest est fermé. Les transports aériens sont suspendus et le ravitaillement est interrompu plusieurs jours à cause des combats et de la grève générale. A partir du 11 novembre, l'acheminement des secours depuis l'Autriche reprend, principalement par voie terrestre.

Face à la masse de travail administratif et d'organisation, le Comité international est obligé de recruter du personnel qualifié en dehors de son équipe habituelle. C'est au cours du mois de novembre que se met en place l'organisation de l'aide à la Hongrie. La délégation générale, une organisation spéciale composée de personnes qualifiées, a son siège à Vienne où elle partage ses bureaux avec la délégation de Vienne pour la Hongrie (cf. infra). Le 1er décembre 1956, le Comité international nomme à sa tête Georg Rutishauser, conseiller national et colonel de l'armée suisse, spécialiste des problèmes de ravitaillement. La délégation générale supervise les opérations de secours de deux délégations, une à Budapest et l'autre à Vienne.

La délégation de Vienne pour la Hongrie est le centre de réception et de distribution des dons destinés à la Hongrie et aux réfugiés hongrois en Autriche. Les chefs de la délégation sont le Dr Heinrich Bircher, spécialiste dans le domaine des transports puis le Dr Fritz Vollmar, secondés par le délégué du CICR Melchior Borsinger.

A Budapest, le CICR, en collaboration avec la Croix-Rouge hongroise, assure la distribution

des secours à la population civile dans tout le pays. Le chef de la délégation est Ernst Fischer, secondé par le délégué du CICR René Bovey. Outre les tâches d'assistance, le CICR tente de mener à bien ses autres activités traditionnelles. Grâce à la longueur d'onde qui lui a été attribuée en 1949, le CICR diffuse des appels les 31 octobre, 4 et 7 novembre pour rappeler aux combattants les principes des Conventions de Genève. En ce qui concerne la protection des détenus, le Comité international adopte comme base juridique l'article 3 commun aux quatre Conventions relatif aux conflits de caractère non international. Dans ce contexte, le CICR tente sans succès plusieurs actions en faveur des détenus politiques en Hongrie.

Trois accords sont à la base de l'action du CICR en Hongrie. Le premier concerne la Ligue. En fait, il s'agit de deux accords, signés les 2 et 27 novembre 1956 (le second accord amende le premier). Les compétences sont réparties comme suit : tout ce qui concerne les secours sur le territoire hongrois est géré par le CICR, à savoir les dons qui sont centralisés à Vienne, leur transport et leur distribution en Hongrie. La Ligue de son côté est chargée d'administrer et de distribuer les dons affectés aux réfugiés hongrois en Autriche. Elle s'occupe de la question des réfugiés en Autriche en collaboration avec la Croix-Rouge autrichienne.

Le deuxième accord est conclu avec la Croix-Rouge et le gouvernement hongrois le 16 novembre 1956. Il prévoit que le CICR contrôle la distribution des secours en Hongrie d'après les principes fondamentaux de la Croix-Rouge.

Le troisième accord est passé avec les Nations Unies. Signé le 4 décembre 1956, il met à la disposition du CICR les fonds que les Nations Unies destinent à l'assistance des populations civiles en Hongrie. Cet accord reconnaît l'indépendance du CICR.

Le Comité international décide de mettre fin à son action pour la Hongrie le 30 juin 1957, date à partir de laquelle les premières récoltes devraient théoriquement terminer les problèmes de ravitaillement. La délégation générale et les services établis à Vienne sont dissous à cette date. Un nouvel accord est passé avec la Croix-Rouge hongroise et le Ministère de la Santé publique le 27 juin 1957 afin d'assurer la liquidation et le suivi des opérations de secours. Il s'agit surtout de programmes médico-sociaux. Une délégation de 5 membres, dont Ernst Fisher, est maintenue à Budapest jusqu'au 20 octobre 1957.

Histoire de la conservation

La série D EUR HONGR2 fait partie des archives produites par la délégation du CICR en Hongrie. Elles ont été versées aux Archives centrales du CICR après la fermeture de cette dernière le 20 octobre 1957. Un inventaire sommaire a été rédigé à Genève le 29 novembre 1957 (cf. D EUR HONGR2 11-002). Les documents détruits y sont signalés. Un certain nombre de classeurs et de boîtes mentionnés dans l'inventaire du versement manquent : des programmes médicaux, expéditions de médicaments, achats, reçus, programmes de Rädna Barnen (section suédoise de l'Union internationale de secours aux enfants), ils ont probablement été éliminés.

1.3 Contenu et structure

Présentation du contenu

Correspondance administrative, générale, thématique, lettres manuscrites, requêtes, notes, accords, contrats, procès-verbaux, rapports de visites ou de voyage, rapports internes, listes de chargements, listes de bénéficiaires de programmes médicaux sociaux, etc., bordereaux de livraisons, constats, livres de comptes, documents relatifs à la mise en oeuvre des programmes d'assistance, organigrammes de la délégation générale et de la délégation de Budapest.

Cette série reflète les activités de la délégation en Hongrie, notamment en ce qui concerne

ses relations avec les donateurs, la gestion et la distribution des dons.

Evaluation, tris et éliminations, sort final

Aucune pièce n'a été éliminée. Un seul exemplaire a été conservé des pièces en plusieurs exemplaires dont les doubles et les copies ont été éliminés.

Sur le plan de la conservation matérielle, tous les éléments nuisibles ont été enlevés (agrafes, trombones, attaches parisiennes, élastiques...) et les documents placés dans des conditionnements neutres et mieux adaptés.

Accroissements

L'activité de la délégation a pris fin le 20 octobre 1957. Il n'y a pas d'accroissement prévu.

Mode de classement

Cette série se compose de 11 sous-série thématiques :

01. Abkommen
02. Ungarische Behörden - Ungarisches Rotes Kreuz - Ausländische Behörden - Speditionfirmen - Medimpex
03. Spender
04. Traditionnelle Tätigkeit
05. Information
06. Intern
07. Chrono. correspondance chronologique
08. Allgemeine Planung
09. Medizinisch Planung
10. Actio Catholica : Programme
11. Diverses

La série D EUR HONGR2 est classée autant que faire se peut dans l'ordre qu'elle avait lors de son versement aux Archives du CICR (cf. l'inventaire du versement, D EUR HONGR2 11-002). En général, les intitulés en allemand ont été conservés puisque l'allemand est la langue principale des documents. Parfois l'intitulé a été précisé ou complété en français.

Les sous-séries 01 à 06 correspondent au Secrétariat et étaient à l'origine numérotées comme suit : U1, U2, U3, U4, U5, U6. La lettre U signifiait probablement Ungarn, Hongrie en allemand.

Par exemple : U1, Abkommen, puis chaque liasse numérotée de 1 à x, U1/1, Actio Catholica; U1/2, CARE. U2, Ungarische Behörden - URK - Ausländische Behörden (...), puis U2/1, URK, etc.

Les liasses qui traitent le même thème étaient distinguées par a), b), etc., par exemple : U2/4a, Fűszert (Korrespondenz) Mehl; U2/4b, Fűszert (Korrespondenz) Fett, etc. Lors du traitement, les liasses ont été numérotées à la suite : D EUR HONGR2 04-004, Budapesti Fűszer Es Edességkereskedelmi Vállalat (Fűszert) et D EUR HONGR2 04-005, Fettverkauf an Fűszert und andere diverse Verkäufe, etc. Ici, les intitulés ont été précisés, l'abréviation Fűszert a été développée.

Les sous-séries 07 à 11 se rapportent à la correspondance chronologique et aux différents programmes d'assistance mis en oeuvre en Hongrie. Elles ont été classées d'après leurs intitulés et l'inventaire.

1.4 Conditions d'accès et d'utilisation

Conditions d'accès

Interne

Conditions de reproduction

La reproduction de pièces est autorisée; elle est effectuée contre émoluments par le personnel des Archives.

Langue et écriture des documents

Allemand, hongrois, français, anglais.

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques

Le série D EUR HONGRIE2 se présente le plus souvent sous forme de liasses.

Instruments de recherche

L'instrument de recherche principal est constitué par le présent inventaire.

1.5 Sources complémentaires

Existence et lieu de conservation des originaux

La série D EUR HONGRIE2 est conservé par les Archives du CICR.

Existence et lieu de conservation de copies

Il n'existe pas de copie de la série.

Sources complémentaires

ACICR, D EUR AUTRI1, Activités générales de la délégation en Autriche en faveur de la Hongrie.

ACICR, B AG 251 094, Missions spéciales et missions itinérantes depuis Genève. Hongrie.

ACICR, B AG 280 094, Généralités concernant les secours matériels. Hongrie.

ACICR, B COM BAH 010, Emissions Hongrie.

Films :

CR-H-00006, La Croix-Rouge aide la Hongrie, 1957.

CR-F-000613, Croix-Rouges par delà les frontières, 1957.

Sources imprimées :

Rapport d'activité 1956, CICR, Genève, 1957, pp. 5-22.

Rapport d'activité 1957, CICR, Genève, 1958, pp. 20-26.

Rapport sur l'action de secours en Hongrie, octobre 1956 - juin 1957, CICR, Genève, 1957.

Bibliographie

VONÈCHE CARDIA, Isabelle, L'octobre hongrois : entre croix rouge et drapeau rouge. L'action du Comité international de la Croix-Rouge en 1956, Bruxelles : éd. Bruylant, 1996.

1.6 Notes

Rien à signaler.

1.7 Contrôle de la description

Notes de l'archiviste

Description rédigée par Cecilia Cardoso.

Règles ou conventions

Inventaire conforme à la norme d'Uniformisation des règles d'écriture des ACICR.

Date(s) de la description

L'inventaire en a été établi en janvier-février 2004.

2. Répertoire

D EUR HONGR2 01 - Abkommen - 1956 - 1957

D EUR HONGR2 01-001	Actio Catholica	28.01.1957 - 13.07.1957
D EUR HONGR2 01-002	Cooperative for American Remittances to Everywhere, Inc. (CARE)	20.12.1956 - 20.04.1957
D EUR HONGR2 01-003	Budapesti Füszer Es Edességkereskedelmi Vállalat (Füszert)	19.12.1956 - 28.03.1957
D EUR HONGR2 01-004	Gyógyáruértékesítő Vállalat (Gyógyért), Medikamentenvertrag	27.02.1957 - 13.08.1957
D EUR HONGR2 01-005	Kindertransporte (Secours aux enfants de la Croix-Rouge suisse)	10.01.1957 - 30.01.1957
D EUR HONGR2 01-006	Kollegium für Hilfsaktion der protestantischen Kirchen in Ungarn (HPK)	15.03.1957 - 13.05.1957
D EUR HONGR2 01-007	Rädda Barnen	03.12.1956 - 25.06.1957
D EUR HONGR2 01-008	Studenten Direkthilfe, Zentral-Rotkreuz-Komitee der Universitäten und Hochschulen Ungarns (ZRKU)	01.03.1957 - 01.03.1957
D EUR HONGR2 01-009	Ungarisches Rotes Kreuz (URK)	16.11.1956 - 30.09.1957
D EUR HONGR2 01-009.01	Abkommen vom 16/11/1956	16.11.1956 - 29.06.1957
D EUR HONGR2 01-009.02	Abkommen vom 27/06/1957	27.06.1957 - 30.09.1957
D EUR HONGR2 01-009.03	Vorakten zur Vereinbarung IKRK/URK vom 27 juni 1957	03.06.1957 - 29.06.1957
D EUR HONGR2 01-010	United Nations Organization	05.12.1956 - 05.12.1956
D EUR HONGR2 01-011	Vorläufige Regelung bezüglich der Uebernahme und Durchführung von Nicht-Rotkreuzsendungen nach Budapest Temporary regulations concerning the taking over and the execution of non-Red-Cross shipments to Budapest	28.10.1956 - 20.10.1957
D EUR HONGR2 01-012	Lieferung von Saatkartoffeln	19.03.1957 - 03.04.1957
D EUR HONGR2 01-013	Prothesen-Fabrik	17.10.1957 - 17.10.1957
D EUR HONGR2 02 - Ungarische Behörden. Ungarisches Rotes Kreuz. Ausländische Behörden. Speditionfirmen. Medimpex - 1956 - 1957		
D EUR HONGR2 02-001	Ungarisches Rotes Kreuz, Korrespondenz bis 31/03/1957	26.11.1956 - 30.03.1957

D EUR HONGR2 02-002	Ungarisches Rotes Kreuz, Korrespondenz bis 18/10/1957	02.04.1957 - 18.10.1957
D EUR HONGR2 02-003	Ungarisches Rotes Kreuz (URK) Ausschuss Sitzung. Aktennotizen über die Besprechungen zwischen IKRK/URK	27.12.1956 - 10.10.1957
D EUR HONGR2 02-004	Budapesti Füszer Es Edességkereskedelmi Vállalat (Füszert)	02.01.1957 - 16.02.1957
D EUR HONGR2 02-005	Fettverkauf an Füsziert und andere diverse Verkäufe	27.02.1957 - 02.07.1957
D EUR HONGR2 02-006	Autorités hongroises	10.12.1956 - 17.10.1957
D EUR HONGR2 02-007	Autorités étrangères	12.11.1956 - 04.09.1957
D EUR HONGR2 02-008	Zollbehörde	20.02.1957 - 27.06.1957
D EUR HONGR2 02-009	Institut für Ernährungswissenschaft	20.03.1957 - 07.05.1957
D EUR HONGR2 02-010	Speditionsfirmen	28.06.1957 - 12.10.1957
D EUR HONGR2 02-011	Medimpex, ungarisches Aussenhandelsunternehmen für pharmazeutische Produkte	14.06.1957 - 18.10.1957
D EUR HONGR2 03 - Spender - 1956 - 1958		
D EUR HONGR2 03-001	Agudas Israel	25.11.1956 - 26.02.1957
D EUR HONGR2 03-002	Cooperative for American Remittances to Everywhere, Inc. (CARE)	20.12.1956 - 20.05.1957
D EUR HONGR2 03-003	Caritas (Actio Catholica)	23.11.1956 - 31.07.1957
D EUR HONGR2 03-004	Kollegium für Hilfsaktion der protestantischen Kirchen in Ungarn (HPK), première partie	11.12.1956 - 26.06.1957
D EUR HONGR2 03-005	Kollegium für Hilfsaktion der protestantischen Kirchen in Ungarn (HPK), deuxième partie	12.03.1957 - 24.08.1957
D EUR HONGR2 03-006	Food and Agriculture Organisation of the United Nations FAO, Saatkartoffel-Aktion	22.01.1957 - 23.07.1957
D EUR HONGR2 03-007	Liga der Rotkreuzgesellschaften, Genf. Nationale Rotkreuzgesellschaften	16.11.1956 - 24.09.1957
D EUR HONGR2 03-008	Rädda Barnen	28.11.1956 - 19.09.1957
D EUR HONGR2 03-009	Rockefeller Foundation	15.01.1957 - 24.07.1957
D EUR HONGR2 03-010	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO)	28.01.1957 - 13.04.1957
D EUR HONGR2 03-011	United Nations Children's Fund (UNICEF)	13.11.1956 - 21.03.1958
D EUR HONGR2 03-012	Comité interministériel de Paris	19.01.1957 - 11.10.1957

D EUR HONGR2 03-013	Diverse Spender	05.06.1957 - 23.07.1957
D EUR HONGR2 03-014	Zentral-Rotkreuzkomitee der Universitäten und Hochschulen Ungarns (ZRKU), première partie	11.12.1956 - 07.03.1957
D EUR HONGR2 03-015	Zentral-Rotkreuzkomitee der Universitäten und Hochschulen Ungarns (ZRKU), deuxième partie	02.03.1957 - 03.05.1957
D EUR HONGR2 03-016	British Red Cross Society	19.07.1957 - 10.10.1957
D EUR HONGR2 03-017	International Rescue Committee	04.03.1957 - 14.10.1957
D EUR HONGR2 04 - Traditionnelle Tätigkeit - 1950 - 1957		
D EUR HONGR2 04-001	Fluechtlinge. Cas particuliers, classement thématique	18.01.1957 - 09.10.1957
D EUR HONGR2 04-002	Fluechtlinge. Demandes, classement alphabétique	03.01.1957 - 18.08.1957
D EUR HONGR2 04-003	Personnes déplacées	18.08.1950 - 26.06.1957
D EUR HONGR2 05 - Information - 1956 - 1957		
D EUR HONGR2 05-001	Presse, Radio, Film	23.11.1956 - 27.09.1957
D EUR HONGR2 05-002	Presse - Artikel. Coupures de presse	22.11.1956 - 16.10.1957
D EUR HONGR2 05-003	Reiserapporte und Kontrollbesuche	27.02.1957 - 02.10.1957
D EUR HONGR2 05-004	Interne Rapporte, première partie	20.12.1956 - 30.03.1957
D EUR HONGR2 05-005	Interne Rapporte, deuxième partie	01.04.1957 - 29.06.1957
D EUR HONGR2 05-006	Statistiken	25.01.1957 - 30.06.1957
D EUR HONGR2 06 - Intern - 1956 - 1957		
D EUR HONGR2 06-001	Noten : Budapest - Wien	23.12.1956 - 29.06.1957
D EUR HONGR2 06-002	Noten : Wien - Budapest	17.12.1956 - 24.06.1957
D EUR HONGR2 06-003	Organigrammes de la délégation générale pour l'aide à la Hongrie et de la délégation de Budapest	28.10.1956 - 20.10.1957
D EUR HONGR2 06-004	Aktennotizen	27.11.1956 - 02.08.1957
D EUR HONGR2 06-005	IKRK - Personal	17.01.1957 - 30.06.1957
D EUR HONGR2 06-006	Delegationskosten	23.12.1956 - 23.07.1957
D EUR HONGR2 07 - Chrono. Correspondance chronologique - 1956 - 1957		
D EUR HONGR2 07-001	November 1956 - 31 Januar 1957	22.11.1956 - 31.01.1957
D EUR HONGR2 07-002	1 Februar 1957 - 28 Februar 1957	01.02.1957 - 28.02.1957
D EUR HONGR2 07-003	1 März 1957 - 31 März 1957	01.03.1957 - 31.03.1957
D EUR HONGR2 07-004	1 April 1957 - 30 April 1957	01.04.1957 - 30.04.1957

D EUR HONGR2 07-005	1 Mai 1957 - 31 Mai 1957	01.05.1957 - 31.05.1957
D EUR HONGR2 07-006	1 Juni 1957 - 30 Juni 1957	01.06.1957 - 30.06.1957
D EUR HONGR2 07-007	1 Juli 1957 - 31 Juli 1957	01.07.1957 - 31.07.1957
D EUR HONGR2 07-008	1 August 1957 - 31 August 1957	01.08.1957 - 31.08.1957
D EUR HONGR2 07-009	1 September 1957 - 18 Oktober 1957	01.09.1957 - 18.10.1957
D EUR HONGR2 08 - Allgemeine Planung - 1956 - 1957		
D EUR HONGR2 08-001	Programmes numérotés. Execution des programmes dans le cadre des accords entre le CICR et la Croix-Rouge hongroise des 16 novembre 1956 et 27 juin 1957	28.11.1956 - 15.10.1957
D EUR HONGR2 08-002	Transport und Paletten, Schweizerische Bundes Bahnen (SBB), Magyar Állam Vasút (MAV) - Ungarische Staatsbahnen	03.12.1956 - 20.06.1957
D EUR HONGR2 08-003	Tatbestandaufnahmen, Schadenersatzforderungen, Manko-Protokolle	27.03.1957 - 07.06.1957
D EUR HONGR2 08-004	Waren-Journal, Actio Catholica	11.03.1957 - 12.07.1957
D EUR HONGR2 08-005	Frachtbrief-Kontrolle, Actio Catholica	12.03.1957 - 04.07.1957
D EUR HONGR2 08-006	Aktennotizen, Actio Catholica, Lager Kőbánya	17.01.1957 - 11.07.1957
D EUR HONGR2 09 - Medizinisch Planung - 1956 - 1957		
D EUR HONGR2 09-001	Ladelisten und Lieferscheine	17.12.1956 - 27.05.1957
D EUR HONGR2 09-002	Ladelisten der Spender Comité interministériel de coordination des secours aux sinistrés, Paris, zu Programm No. 115	28.10.1956 - 20.10.1957
D EUR HONGR2 09-003	Ladelisten der Spende Comité interministériel de coordination des secours aux sinistrés, Paris, zu Programm No. 158	28.10.1956 - 20.10.1957
D EUR HONGR2 09-004	Inventar Medikamente, Csepel Lager F4	04.06.1957 - 28.06.1957
D EUR HONGR2 09-005	Magyar Állam Vasút (MAV) - Ungarischen Staatsbahnen, Eisenbahner-Spital	18.03.1957 - 28.06.1957
D EUR HONGR2 09-006	Hörapparate-Aktion	05.01.1957 - 16.09.1957
D EUR HONGR2 09-007	Polio-Aktion	28.12.1956 - 17.10.1957
D EUR HONGR2 10 - Actio Catholica : Programme - 1956 - 1957		
D EUR HONGR2 10-001	Programme A, D, E	10.01.1957 - 08.04.1957
D EUR HONGR2 10-002	Programm F	28.02.1957 - 24.06.1957

D EUR HONGR2 10-003	Programm G, Korrespondenz, Caritas Ladelisten	08.12.1956 - 11.07.1957
D EUR HONGR2 11 - Diverses - 1956 - 1957		
D EUR HONGR2 11-001	Correspondance, classement alphabétique	28.11.1956 - 04.10.1957
D EUR HONGR2 11-002	Aktenverzeichnis Delegation Budapest (Inventaire de la délégation de Budapest)	29.11.1957 - 29.11.1957